

COMMISSION DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Compte-rendu de la réunion du 15 avril 2025 – 13h

Cf liste d'émargement

Membres ayant voix délibérative		
Enseignants		
Représentant·e Droit	Anne-Sophie Chambost	Prés.
Représentant·e Économie	Jerôme Blanc	Prés.
Représentant·e Histoire	Jean Solchany	Prés.
Représentant·e Sciences de l'information et de la Communication	Valérie Colomb	Prés.
Représentant·e Science politique	Amélie Blom	Prés.
Représentant·e Langues	Aurore Portet	Prés.
Responsable Secteur Affaires internationales	Jérôme Blanc	Prés.
Responsable Secteur Affaires publiques	Harold Mazoyer	Prés.
Responsable Secteur Communication	Jean-Michel Rampon	Prés.
Responsable Secteur Territoire	Fabien Moudileno	excusé
Étudiants		
Représentant·e 1 ^{re} année campus Lyon	Matylde Eliasu	Visio
Représentant·e(suppl)1 ^{ère} année campus Lyon	Lalie Tissier	Excusée
Représentant·e 1 ^{re} année campus St Etienne	Ange Canuti	Visio
Représentant·e 2 ^e année campus Lyon	Elisa Jbilou	Visio
Représentant·e 2 ^e année campus St Etienne	Alice Fournier	Visio
Représentant·e 4 ^e année campus Lyon	Margot Cario	Prés.
Représentant·e 4 ^e année campus St Etienne	Cléa Dubuisson	Visio
Représentant·e 5 ^e année campus Lyon	Alan Lefrancq	Excusé
Vice-président·e Étudiant	Gustave Bernard	Excusé
Représentant·e Liste A l'unisson	Rémi Kouevi	Prés.
Représentant·e Liste Solidaires	Lola Corporon	Prés.
Représentant·e Liste Écrivons demain	Jules Wachenheim-Schneider	Prés.
Membres de droit sans voix délibérative		
Directrice de Sciences Po Lyon	Hélène Surrel	Prés.
Directrice des études et partenariats académiques	Albane Geslin	Prés.
Directeur des relations internationales	Jérémy Jammes	Excusé
Responsable des études	Laure Chebbah-Malicet	Prés.
Chargée de mission intégration étudiante	Sophie Fermigier	Excusée
Chargée de mission Vie étudiante	Lucie Andoni	Excusée
Responsable du 1 ^{er} cycle du campus St Etienne	Charlotte Dolez	Excusée
Responsable de la scolarité	Dominique Philippe	Prés.
Invité·e·s		
Coordonnateur de la Mobilité internationale	Nicolas Sigoillot	Prés.
Responsable des Affaires juridiques	Kévin Corbion	Excusé
Directeur du CPAG	Marc Frangi	Prés.

1-Approbation du CR de la CEVE du 11 février 2025 (document transmis avec la convocation)

Le CR est approuvé à l'unanimité.

2 - Réforme CPAG, Prép A+, Prépa Talents

Marc Frangi, Directeur du CPAG, est invité à la CEVE afin de présenter la réforme.

Marc Frangi présente l'accord historique avec l'ENS de la Prép A+.

Malgré un excellent relationnel entre nos 2 établissements, l'ENS a souhaité mettre fin à cette collaboration à compter de la prochaine rentrée à la suite d'impératifs propres.

2 choix étaient alors possibles pour Sciences Po Lyon : devenir une prépa classique ou bien auto-financer la Prépa +. C'est le second choix qui a été fait et présenté par Marc Frangi qui, en préambule, remercie Julie Merland pour sa contribution à la préparation.

2 axes ont été examinés :

- Mettre en place un équilibre financier :

- Des heures ont pu être supprimées (par exemple, suppression de l'ensemble des initiations pour les étudiants qui ne connaissaient pas la matière : droit, économie ...) et pour les langues, concentration uniquement sur ce qui est demandé aux concours.
- D'autres économies ont pu être faites en concertation avec Simon Movermann.
- Apport d'un financement de l'IRA (finance certains cours pour quelques étudiantes et étudiants de leur établissement (10 à 12).

- Se recentrer sur notre corps de métier :

Des enseignements complémentaires sont offerts.

Mise en place d'une pédagogie inversée : les étudiantes et étudiants recevront des supports, enverront des devoirs et la correction se fera durant les cours.

En parallèle, un partenariat avec l'IRA est élargi. Auparavant, des cours avaient lieu à l'ENS. Dorénavant, les étudiantes et étudiants du CPAG pourront aller dans certains cours des IRA.

Le DEAP va être généralisé au-delà des étudiants de l'IRA.

Hélène Surrel précise qu'elle a discuté avec le président de l'ENS et la collaboration avait été très heureuse mais c'est une décision uniquement financière qui met fin au partenariat.

Marc Frangi indique qu'un gros effort financier a été fait par notre établissement pour permettre le maintien de Simon Movermann dans ses fonctions sur un poste de MAST financé par Sciences Po Lyon.

Marc Frangi précise qu'il y a un véritable enjeu à maintenir cette prépa et une attente des étudiantes et étudiants dans la création de notre propre Prép A+.

Hélène remercie le travail fait pour maintenir une formation de qualité.

3- Engagement étudiant :

Hélène Surrel rappelle que des propositions ont été faites l'année dernière visant à étendre les années et les activités pour élargir la bonification. Ces propositions approuvées en CEVE avaient été remises en cause au CA.

La DRAES a adressé à la Directrice des remarques indiquant que nous n'étions pas en conformité avec le code de l'éducation.

Présentation de la proposition de révision du REE par la Direction des études :

Albane Geslin indique qu'actuellement cette bonification n'a lieu qu'en fin de cursus, et va de 0.25 à 0.75 pour un nombre réduit d'engagements. Avec la révision, elle serait étudiée chaque année (1^{er}, 2^e et 4^e), avec un élargissement des motifs (davantage de fonctions électives prises en compte, capitaine d'équipe sportive, réserve opérationnelle, pompier volontaire, service civique, chargés de famille et aidants familiaux). La commission pourrait accorder entre 0,25 et 0,5 par an.

Les étudiantes et étudiants élus Écrivons Demain ayant transmis à la Direction des études une contre-proposition la veille de la CEVE, celle-ci est présentée en séance. Elle repose principalement sur la volonté de distinguer la valorisation de l'engagement étudiant et celle de l'emploi étudiant ;

- Pour l'emploi étudiant seul : une bonification annualisée pouvant aller jusqu'à +0,75 sur la moyenne générale, en fonction du nombre d'heures travaillées (10 heures minimum/semaine) et des conditions (nuit, physique, etc) ;

- Pour l'engagement étudiant (associatif, réserves et autres) : une bonification annualisée pouvant aller jusqu'à +0,5 sur la moyenne. Cet écart de bonification est justifié par le fait que l'emploi étudiant est subi, contrairement à l'engagement étudiant qui est volontaire ;

- Les bonifications (emploi et engagement) seraient cumulables annuellement. Les représentants étudiants proposent la possibilité de remonter jusqu'à un maximum de 1,25.

Hélène Surrel dit qu'elle doit vérifier si, d'un point de vue réglementaire, il est possible de cumuler des points de bonification.

Laure Chebbah-Malicet précise qu'il est nécessaire d'indiquer dans les contrats de travail la pénibilité du travail (de nuit ou tardif) ; les étudiantes et étudiants qui travaillent de nuit ne demandent pas forcément de dispense d'assiduité alors que cela pourrait être possible.

Valérie Colomb demande si nous avons les moyens de traiter l'ensemble des demandes de dispense d'assiduité.

Albane Geslin dit que ces demandes sont actuellement traitées par une Commission *ad hoc* qui se réunit une fois par an et qu'il en ira de même par la suite. La vie étudiante a en charge le travail préparatoire. Les demandes seront mécaniquement plus nombreuses, mais il incombe à l'établissement de les étudier.

Jérôme Blanc trouve intéressant de séparer les emplois de l'engagement étudiant.

90 dossiers ont été examinés l'année dernière dont 18 demandes pour motif professionnel.

Hélène Surrel précise que nous allons ajouter de nouveaux motifs.

Un représentant étudiant dit qu'en réalité il y a beaucoup plus d'étudiants concernés mais que tous ne font pas de demande de valorisation, ni même de dispense d'assiduité.

Anne-Sophie Chambost s'interroge sur le fait que la commission ad hoc soit constituée aussi par des étudiants.

Albane Geslin précise que la composition de la commission est laissée à la libre appréciation des établissements.

Albane Geslin demande si, sur le principe, la CEVE est d'accord pour présenter au CA le cumul des bonifications et la séparation entre l'engagement étudiant et les emplois étudiants avec un minimum de 0,25.

Laure Chebbah -Malicet propose la formulation : « cumulable dans la limite de »

La Directrice insiste sur le fait de se conformer au code de l'Éducation.

Albane Geslin trouve que 1,25pt est excessif et précise que Sophie Fermigier a déjà établi des critères et des appréciations pour l'engagement étudiant.

Valérie Colomb souligne la complexité de l'étude de la dispense d'assiduité.

Aurore Portet indique qu'elle rencontre des difficultés sur les dispenses d'assiduité pour les DE et s'interroge sur le sens pédagogique.

Albane Geslin propose d'envoyer un mail pour formaliser la proposition commune qui serait validée de façon dématérialisée¹.

4- Création de niveaux de langue en CdM d'Arabe (1^{er} et 2^e cycles)

Depuis plusieurs années, les étudiantes et étudiants ainsi que les responsables des cours d'arabe souhaitent la création de niveaux de langue en CDM ; les contraintes d'emploi du temps qui rendaient cela impossible ont pu être levées. 3 groupes de niveau seront créés à la rentrée.

Hélène Surrel remercie le service de scolarité pour son investissement qui a rendu possible cette proposition.

5- Révision du REE (diverses dispositions)

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des modifications du REE pour la rentrée 2025 est présenté en séance (cf document joint).

La discussion s'instaure autour de la formation du B.A.-BA du climat (résultant d'un partenariat avec le CNED) : elle va être rajoutée aux cours de 1^{ère} année avec l'attribution d'une certification spécifique. Hélène Surrel explique que cette formation constitue le socle commun des 7 sciences po. Laure Chebbah-Malicet demande si cette formation est à rendre obligatoire pour les ED 2A et 4A. Hélène Surrel va vérifier si c'est techniquement possible auprès du CNED car l'établissement transmet des listes au CNED pour permettre aux étudiants de suivre la formation.

Valérie Collomb indique que qu'il est possible de mettre cette certification sur son CV, LinkedIn...

Concernant l'alternance, et afin d'éviter qu'un étudiant ou une étudiante ne commence sa formation de 5^e année sans contrat d'apprentissage (ce qui n'est pas réglementaire), il est proposé d'inclure dans le REE que le contrat d'apprentissage doit nécessairement débuter avant le 30 septembre, faute de quoi l'étudiante ou étudiant ne pourra pas rester inscrit dans la formation. Hélène Surrel ne souhaite plus que soient possibles les changements de formation après le début de cursus. Il est précisé que les formations du campus de Saint Etienne ne sont pas concernées par cette nouvelle disposition du REE (le contrat d'apprentissage dépendant de l'UJM).

Une discussion s'instaure autour des cours-projets de la Public Factory. Anne-Sophie Chambost souligne que la PF prend beaucoup trop de place au cours du S2 et propose que les étudiants inscrits dans ces cours-projets soient dispensés de séminaire. Une étudiante précise qu'elle est obligée de mettre de côté le mémoire du fait des projets à la PF.

Laure Chebbah-Malicet explique qu'avant les rendus des CP avaient lieu en début de 2nd semestre pour les cours projets et que les séances étaient uniquement programmées au 1^{er} semestre. Depuis quelques années, en raison des contraintes de certains intervenants (pour des CP hors PF), certains

¹ mail envoyé le 23 avril ; a fait l'objet d'une nouvelle contre-proposition des étudiants (augmenter la bonification pour emploi étudiant jusqu'à un plafond de 1pt et celle pour les autres engagements jusqu'à 0.75, tout en restant pour l'ensemble des bonifications dans le plafond de 1pt) et d'un ajout de la part de la Direction des études à la liste des motifs de bonification (statut d'étudiant entrepreneur). Cette double proposition a également été transmise aux membres de la CEVE par voie dématérialisée et a été acceptée (mail du 28/04).

projets commencent parfois début décembre. Et les rendus des CP de la PF ont lieu en avril ce qui est tard, mais relève le plus souvent d'impondérables.

Hélène Surrel et Albane Geslin vont prendre contact avec David Vallat et Martine Huyon à ce sujet.

6. projet d'une nouvelle spécialité de 5^e année en alternance

Il est projeté de créer une nouvelle spécialité en apprentissage sur les enjeux politiques et sociaux de l'alimentation à la rentrée 2026.

Jérôme Blanc s'interroge sur la pérennité du soutien à l'apprentissage par l'État.

Hélène Surrel déplore que les fonds publics soient parfois donnés sans condition sur des formations en ligne et souhaiterait qu'il y ait un plaidoyer pour mettre en avant les arguments des écoles mettant en place ces alternances.

Hélène Surrel met en avant que cette mise en place de l'alternance permet une plus grande accessibilité à la 5^{ème} année car les étudiantes et étudiants peuvent être payés.

La directrice est confiante dans le maintien de l'alternance, malgré un contexte budgétaire difficile.

Les petites structures recrutent peu au-delà de 2 mois pour ne pas payer les stagiaires. Valérie Collomb dit que Hermès a tenu à garder seulement notre étudiante, ce qui prouve la qualité de notre formation.

Fin de séance 15h00